



COMMUNIQUE DE PRESSE DE MME Dominique BERTINOTTI
MAIRE (PS) DU 4^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, CONSEILLERE DE PARIS

Encore un effort vers l'égalité des droits !

L'avant-projet de loi « relatif à l'autorité parentale et aux droits des tiers » présenté par Nadine Morano reconnaît les familles homoparentales. C'est une avancée mais l'égalité des droits reste à construire. La gauche l'a initiée depuis F. Mitterrand en dépénalisant l'homosexualité en 1982, en instaurant le PACS en 1999, et en reconnaissant le partage de l'autorité parentale entre le parent et « un tiers, proche, digne de confiance » à l'initiative de Ségolène Royal en mars 2002.

Aujourd'hui plus que jamais, le politique a le devoir de ne plus être à la remorque des évolutions de société, mais au minimum de les accompagner et même de savoir les anticiper, exactement à l'inverse des propos tenus par C. Boutin, symbole des combats d'arrière garde.

Dans notre arrondissement, la parentalité s'exprime depuis de nombreuses années sous ses formes les plus diverses : de la famille classique à la famille recomposée en passant par la famille monoparentale et homoparentale.

Une exposition sur cette thématique se tient à l'heure actuelle dans le 4^{ème} arrondissement à notre initiative, preuve de l'actualité de ce débat. C'est pourquoi plus que jamais, j'appelle de mes vœux le législateur à profiter de cette loi pour franchir une étape supplémentaire, celle de l'égalité des droits.

Le temps de l'hypocrisie est derrière nous. L'égalité des droits constituera un renforcement de reconnaissance et de protection aussi bien pour les enfants que pour les adultes, quelle que soit la définition de la famille.

Dominique BERTINOTTI